

FICHE REFLEXES 4

La veille médiatique et réseaux sociaux

Il est recommandé de mettre en place, en amont d'une crise, un système de veille qui couvre à la fois la presse écrite et digitale ainsi que les réseaux sociaux. Cette veille doit porter sur les sujets sensibles et elle doit être immédiatement renforcée en cas de crise.

Pour réaliser votre veille, deux cas de figures :

- La société dispose déjà via sa direction de la Communication d'une veille presse. Ce sera alors à elle de transmettre aux membres de la cellule de crise l'ensemble des articles se rapportant au sujet.

- La société ne dispose pas de système de monitoring.

Un système léger de veille peut être mis en place :

- pour la presse écrite locale (généralement difficile à suivre en temps réel), un collaborateur peut acheter quotidiennement la presse locale ;
- pour la presse digitale, des alertes Internet peuvent également être créées (voir détail ci-dessous) ;
- pour la veille sur les réseaux sociaux, une veille peut s'effectuer à travers des outils tels que Hootsuite ou Talkwalker Alerts (consulter le guide des réseaux sociaux disponible sur l'intranet VINCI).

Comment créer sa propre veille médiatique digitale

→ Exemple : les alertes Google

LES ALERTES GOOGLE

ÉTAPE 1

Allez sur le site Internet Google Alerts et connectez-vous à votre compte Google.

ÉTAPE 2

Entrez votre requête, paramétrez les options et créez une alerte e-mail.

